

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

**DE 2017\_131**

**Séance du jeudi 20 juillet 2017**

**Membres en exercice : 29**

Date de la convocation: 17/07/2017

**Présents : 17**

*L'an deux mille dix-sept et le vingt juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,*

**Votants: 17**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Secrétaire de séance: Françoise THYSS**

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

**Représentés:**

**Excusés:** Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Patrick BRUN, Christelle FOLCHER

**Absents:** Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE

**Objet: Approbation des statuts du Syndicat Mixte Numérique et décision d'adhésion - DE\_2017\_131**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1425-1, attribuant expressément la compétence en matière d'aménagement numérique à l'ensemble des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du futur syndicat mixte annexés ci-après ;

Considérant qu'une collectivité territoriale peut déléguer à un syndicat mixte incluant au moins une région ou un département, tout ou partie de la compétence relative à un ou plusieurs réseaux de communication électroniques ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère de s'associer au sein d'un syndicat;

Monsieur le maire rappelle que le projet de déploiement d'un réseau d'initiative publique pour le très haut débit a fait l'objet d'une délibération de principe du conseil municipal en date du 16 décembre 2016 donnant un avis favorable à l'adhésion de la commune au futur syndicat mixte, à sa participation financière et s'engageant à se prononcer ultérieurement pour approuver les statuts en vue de la création dudit syndicat mixte.

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion au Syndicat mixte doit être accompagnée du transfert d'une partie de la compétence numérique de la commune vers ce nouveau syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité ,

- approuve le principe de création d'un Syndicat Mixte Numérique qui portera le réseau d'initiative publique très haut débit,

- approuve les statuts, annexés à la présente délibération, dans leur intégralité ;

- décide d'adhérer sans délai au syndicat mixte numérique,

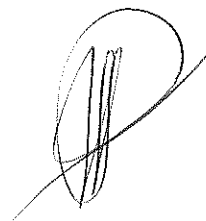
- délègue la compétence "réseaux et services locaux de communication électronique" en ce qui concerne les domaines listés à l'article 3 des statuts ;



- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre et à accomplir toute tâche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- désigne Monsieur Alain JAFFARD comme délégué titulaire et Monsieur Jean-Pierre ALLIER comme délégué suppléant pour représenter la commune au comité syndical.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/08/2017 048-200057594-20170720-DE_2017_131-DE